

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance du mardi 26 septembre 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	20	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 26 septembre à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Mortefontaine, sous la présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 19/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 19/09/2023.

Présents : M. KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPONT Bernard, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. THERRY Eric, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. BOUAFIA M'hamed, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. GUEDON Eric, M. DAUER Ivan, M. DULMET Yves, M. BRICHE Etienne

Suppléants : M. DULMET Yves (de M. FONTAINE Pascal), M. BRICHE Etienne (de M. SOLER Patrick)

Suppléant ne prenant pas part aux votes : M. WROBLEWSKI Didier

Excusé ayant donné procuration : M. NIRO Eric à M. MANSOUX Michel

Excusés : M. FONTAINE Pascal, M. GAUBOUR Jacques, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BOUFFLET Pierre

Absents : M. SOLER Patrick, Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. DELECLUSE Thibault, Mme ODELIN. Annick, M. PINSON François

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. MANSOUX Michel

D3-09-2023**AMORTISSEMENT DU SURPRESSEUR S4**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération D2-09-2014, en date du 30 septembre 2014, fixant les durées d'amortissement des immobilisations du SIECCAO ;

Vu la délibération D3-12-2022, en date du 14 décembre 2022, attribuant un marché de travaux relatif à la réalisation du surpresseur S4 d'alimentation en eau potable ;

Considérant que la durée d'amortissement retenue doit correspondre à la durée probable d'utilisation du bien ;

Considérant que la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par délibération de l'assemblée délibérante ;

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20230926-D3-09-2023-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

EXPOSE

Dans le cadre de la convention de secours et réalimentation en eau potable des collectivités de l'est du Val d'Oise, le SIECCAO a lancé en 2023 les travaux de réalisation du surpresseur S4.

Ces travaux portent notamment sur la réalisation d'un groupe de pompes de surpression, la pose de nouvelles canalisations, la création d'un local électrique et intègrent des travaux de génie civil.

Le montant estimé de l'opération est de 1 431 017 € HT.

La délibération initiale n° D2-09-2014, fixant les durées d'amortissement des catégories de biens, prévoit pour les biens constituant la réalisation du surpresseur S4, les durées d'amortissement suivantes :

- 15 ans pour les pompes,
- 40 ans pour le génie civil,
- 40 ans pour les canalisations.

Or, la durée de vie probable des pompes de surpression est estimée à 40 ans.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'amortir les travaux de réalisation du surpresseur S4 sur une durée de 40 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'amortir les travaux de réalisation du surpresseur S4 sur une durée de 40 ans ;
- **DIT** que l'amortissement sera linéaire ;
- **DIT** que la reprise des subventions d'investissement versées dans le cadre de cette opération s'effectuera sur la même durée (40 ans) et au même rythme que l'amortissement des travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 29/09/2023

Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO

Monsieur Michel MANSOUX, Secrétaire de séance



S.I.E.C.C.A.O.
Syndicat d'eau potable
Village d'entreprises Morantin
Chemin de Coye
95270 CHAUMONTEL
Tél : 01.30.29.14.55